

	DOCUMENT INTERNE	DATE CREATION : 28/01/2020	Page
	POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE	MISE A JOUR : 13/04/2022	1 / 1
		CODIFICATION INT08_V2	

Depuis plus de 70 ans, l'AISMT13 assure la mission de Médecine et Santé au travail auprès des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Notre association n'a cessé de se développer en s'adaptant aux évolutions du monde du travail et de la réglementation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 12 700 entreprises représentant plus de 150 000 salariés qui nous font confiance pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins en matière de « Santé au travail » et de prévention des risques professionnels.

Dans un contexte de fortes mutations marqué par la pénurie des ressources médicales et la mise en œuvre de la loi « santé au travail », notre service met en place de nouvelles organisations tels que la constitution d'équipes pluridisciplinaires en santé au travail et le développement d'actions en milieu de travail.

Aussi, nous devons nous assurer que notre cadre de fonctionnement est respectueux de la réglementation, cohérent, pragmatique et efficient pour toujours être en capacité de proposer aux entreprises et aux salariés une offre de prévention « Santé au travail » et des services de qualité.

C'est pourquoi, l'AISMT13 a décidé de s'engager officiellement dans une démarche d'amélioration continue autour de trois axes principaux :

AXE 1/ Une meilleure prise en compte des besoins des entreprises adhérentes et de leurs salariés :

- En adaptant nos prestations dans un souci de qualité de service rendu par rapport aux besoins de préventions de nos adhérents ;
- En augmentant notre activité de santé au bénéfice des TPE.

AXE 2/ Une recherche permanente de l'amélioration de notre organisation interne

- Par le suivi des incidents internes, des réclamations des adhérents et des événements métiers ;
- Par leur prise en compte et une réponse systématique.

AXE 3/ Une synchronisation des pratiques de travail :

- Par l'élaboration de protocoles entre les médecins et leur équipe pluridisciplinaire ;
- Par la mise à jour des fiches d'entreprise et des rapports annuels des adhérents de plus de 300 salariés ;
- Et par l'harmonisation de tous les documents internes de l'AISMT13 (Procédures, protocoles, modes opératoires, formulaires, documents internes et adhérents).

Pour mener à bien cette démarche de progrès, participative et pluridisciplinaire, tout le personnel y sera associé et sollicité. La direction s'engage à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour atteindre les objectifs fixés.

Fait à Marseille, le 13/04/2022

Isabelle Hochart
Directrice

